

# La Miisen en action !

**Bilan 2016-2017 : une forêt protégée, un plan pour une meilleure qualité des eaux de la Seine et de la Marne en vue de la baignade, des entrées de ville préservées...**

## Un contexte réglementaire en évolution constante

L'année 2016 a été celle d'une évolution de l'organisation territoriale de Paris proche couronne, impactant notamment la gestion de l'eau et des milieux naturels. Ainsi, en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), ont été créés au 1er janvier 2016 :

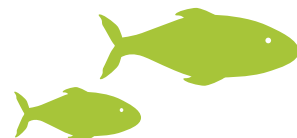
► la Métropole du Grand Paris exercera de droit à compter du 1er janvier 2018 la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI), avec des possibilités de transfert et de délégation de cette compétence ;

► 11 établissements publics territoriaux chargés, notamment, des compétences eau et assainissement, ainsi que de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUi) et des règlements locaux de publicité depuis le 1er janvier 2016.



## 2016 : une crue majeure

Par ailleurs l'ensemble des acteurs du territoire a été mis à l'épreuve des inondations du printemps 2016. Sur la Seine, bien que proche de celle de 1982 en ce qui concerne les niveaux d'eau et débits observés, cette crue a connu une montée des eaux plus rapide. Aujourd'hui encore, les acteurs sont mobilisés pour tirer les enseignements de cet événement.



## Eau, milieux naturels, paysages : trois axes pour agir de 2016 à 2018

Doté d'une urbanisation dense et d'un maillage serré en réseaux de transports, le territoire de Paris proche couronne est artificialisé. Les milieux naturels y sont fragilisés. Concilier l'urbanisation avec les espaces naturels et les milieux aquatiques, constitue LE grand défi à relever. Défi d'autant plus fort que ce territoire est au cœur des projets portés par le Grand Paris.

La Mission Interdépartementale Inter-Services de l'Eau et de la Nature de Paris proche couronne (MISEN PPC) veille à la cohérence de l'action publique dans le domaine de la politique de l'eau, des milieux aquatiques, de la nature, de la biodiversité et des paysages. Ses activités s'articulent autour des objectifs de :

- préservation et restauration de l'état des eaux superficielles et des eaux souterraines ;
- protection des espèces sauvages et de leurs habitats, ainsi que de lutte contre l'érosion de la biodiversité ;
- préservation et promotion de la qualité et de la diversité des paysages, en faisant notamment du paysage une composante opérationnelle des démarches d'aménagement de l'espace.



## INFO +

### Dossier presse :

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/politique-de-l-eau-de-la-nature-et-des-paysages-a-a2827.html](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/politique-de-l-eau-de-la-nature-et-des-paysages-a-a2827.html)

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plan-d-actions-strategique-miisen-ppc-2016-2018-r1366.html](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/plan-d-actions-strategique-miisen-ppc-2016-2018-r1366.html)

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

Contact DRIEE : [spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr)

Crédits photos : DRIEE



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE